

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 02 février 2009

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	26
Conseillers représentés	01
Conseiller absent	00

Le deux février deux mille neuf le conseil municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LA VERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, Mme Catherine REYNIER, M.Christophe VIGNON, Adjoints.

M.Roland GACHET, Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.André BARBAN, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, M.Aziz AZIZ, M.Gérard GIRAUD, Mme Laurence RIEHL, Mme Véronique LIBMAN, Mme Nadine THOMAS, Mme Cécile MARMONNIER, M.Joël GULLON, Mme MarieThérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Eric GERMAIN-CARA, M. Laurent PERINO

Madame Anne VROYLANDT arrive à 20h07

Monsieur Pierre EISLER arrive à 20h18

Monsieur Blagoj MATEVESKI arrive à 20h25

Conseillère absente représentée :

Madame Roseline BIESSY représentée par Monsieur Jacky LA VERDURE

Conseiller absent //

Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2008 est signé par tous les membres présents.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Point n° 01 : Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Le débat d'orientation budgétaire obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants s'est tenu en application des articles L 2312-1, L 3312-1 du CGCT. Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il a permis à l'assemblée d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des grandes orientations budgétaires de 2009.

Point n° 02 : Ouverture de crédits sur le budget primitif 2009

L'assemblée a autorisé à l'unanimité, le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 30 360 €. Ces dépenses concernent notamment le solde des travaux de la toiture de l'église, le solde de l'achat de l'aspirateur à feuilles, l'achat de pianos droits. Ces dépenses ont été induites par la nécessité de remplacer du matériel irréparable.

Point n° 03 : Convention de fourrière 2009 pour capture, enlèvement et garde des animaux

Le Maire est autorisé à l'unanimité, à signer la convention avec la SPA du Nord Isère pour accueillir les chiens et les chats errants sur le territoire de la commune en application de l'article L 211-24 du Code rural. Le coût pour l'année 2009 est de 1-379.76 €.

Point n° 04 : Tarifs 2009 : rectifications

Il est approuvé à l'unanimité de porter le coût des vacations des policiers municipaux pour la surveillance des opérations funéraires définies dans la nouvelle loi du 19 décembre 2008 à 20 €, seuil minimum.
Il est porté une correction à la délibération du 10 novembre 2008 : copie de la matrice et plan cadastral: 2.50 €.

Point n° 05 : Ecole des sports : sorties ski de fond / tarifs

Le conseil approuve à l'unanimité la tarification de l'activité ski de fond fixée à 10 € par enfant, dans le cadre d'un partenariat école des sports et accueil loisirs du centre social municipal pour les vacances d'hiver.

Point n° 06 : Personnel : modification tableau des effectifs

L'assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet (service paie) suite à la réussite d'un agent intercommunal à un examen professionnel.

Point n° 07 : Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Il est décidé à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi qu'il suit: bulletin individuel (0.50 €), feuille de logement (1.50 €), dossier d'adresse collective (0.50 €), fiche de logement non enquêté (0.50 €), formation (25 €).

Point n°08 - Commission de révision des listes électorales: désignation d'un délégué du préfet pour le bureau de vote n°O3

Dans le cadre de la création d'un 3^{ème} bureau de vote, il est proposé à l'unanimité au Sous - Préfet les noms de Mesdames R Miguet ou M P Mathian, ou AM Guillaud pour la désignation d'un délégué du Préfet.

Point n° 09 : Convention avec la SCI de la Mure pour plantation d'arbres d'alignement

Le Maire est autorisé à l'unanimité de signer la convention avec la SCI La Mure pour implanter un alignement d'arbres parallèle à l'avenue A Briand, le long du côté nord de la zone commerciale pour des raisons d'esthétique.

Point n° 10 : Alignement rue des Mûriers : cession par la commune à Monsieur Van Beveren

Le maire est autorisé, par 21 voix pour et 6 abstentions, à procéder à la cession à titre gratuit pour l'alignement de la limite de propriété du lot n°21, rue des Mûriers, en cédant une partie communale de 30 m².

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire fait part des remerciements de Madame Marie-Christine ROBERT-PUPAT pour les témoignages de sympathie reçus lors du décès de son fils.

Il donne connaissance de la composition proposée d'un Comité de Pilotage des actions de prévention pour la sécurité des agents communaux, émanation du C T P : Messieurs André Barban, Roland Gachet, Joël Gullon et Marie-Thérèse Collardeau, ACMO, Jocelyne Bertrand, DGS, Véronique Libman, Docteur Di Mattia, médecine du travail. Seront associés, à la demande les adjoints et chefs de service .

Il donne lecture de l'arrêté fixant la composition de la commission communale d'impôts directs et en remet un exemplaire à Joël GULLON

Agenda de l'audit financier :

mardi 03 mars de 19h00 à 21h00: réunion de travail des conseillers municipaux, du receveur municipal, des chefs de service et Stratorial,

mardi 10 mars à 20h30 : réunion publique salle aile Nord

Agenda du budget primitif :

jeudi 12 mars à 20 h 30 : commission des finances

mardi 24 mars (heure à confirmer) : conseil municipal

Agenda du CCAS :

jeudi 12 mars à 18 h 30 : commission administrative pour le D.O.B.

Invitation des conseillers municipaux par Pierre EISLER au titre de la Communauté de Communes à une visite de l'entreprise D.N.A. le mardi 17 mars à 18 h 00.

Les conseillers municipaux sont invités par le lycée agricole pour un déjeuner et une visite de l'établissement le jeudi 19 mars 2009 (contact : Cécile Marmonnier)

INTERVENTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Point n° 01 : Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Joël GULLON demande quelle est l'augmentation prévue pour le personnel en 2009 ?

Jacky LAVERDURE pense qu'il ne faut pas dépasser 3%.

Pour Joël GULLON, ce n'est pas une tare pour le contribuable côtois que d'être en dessous des moyennes départementales.

Il demande si la réflexion pour l'école de musique sera relancée avec l'intercommunalité.

Jacky LA VERDURE, explique que le projet de médiathèque est à l'ordre du jour des réflexions de l'intercommunalité. Pour l'école de musique, la ville natale de Berlioz et l'existence du festival Berlioz sont deux arguments forts qui militent pour ne pas la fermer. Il faut rencontrer les autres maires puisque 50% d'élèves sont non cotois.

Pour Joël GULLON la vraie question du débat réside dans les taux d'imposition.

Jacky LA VERDURE précise qu'annoncer les taux et les choix d'investissement aujourd'hui ne seraient pas honnêtes. Stratorial doit nous fournir plusieurs scénarii. Le choix sera à faire à partir des choix d'investissement.

François JOUSSE souhaite savoir si la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport.

Jacky LA VERDURE répond négativement. Nous sommes en attente de la remise du rapport intermédiaire non communicable.

Laurence RIEHL attire l'attention sur la durée de vie des investissements inférieure à la durée de vie des emprunts.

Point n° 06 : Personnel : modification tableau des effectifs

Intervention de Monsieur André BARBAN :

"Quelques explications préalables pour resituer le contexte :

Au 2^{ème} semestre 2008, quand nous avons réaménagé la structure du centre social, nous avons transféré un agent du service paie à l'accueil du centre social.

Pour l'instant, et pour remplacer ce poste à temps complet, nous avons recruté depuis le 1^{er} décembre 2008 un agent à temps non complet (17h30) pour établir les paies du personnel.

Cet agent intercommunal (partagé avec la communauté du pays voironnais) recruté au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, avait réussi l'examen professionnel lui permettant d'accéder au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Son avancement était dans l'attente de l'avis de la C.A.P (commission administrative paritaire) qui vient de donner un avis favorable. Il nous appartient donc en tant qu'employeur principal de prononcer son avancement de grade comme nous en étions convenus lors de son recrutement."

Il remet à l'assemblée un organigramme au 1^{er} janvier 2009 du personnel nominatif et un organigramme fonctionnel.

Point n° 09 : Convention avec la SCI de la Mure pour plantation d'arbres d'alignement

Eric GERMAIN-CARA demande quels sont le coût et l'entretien prévus ?

Pierre EISLER précise qu'il faut être raisonnable. Le coût est variable selon la grosseur des arbres. L'entretien est laissé à la charge du propriétaire du terrain.

Point n° 10 : Alignement rue des Mûriers : cession par la commune à Monsieur Van Beveren

Intervention du groupe "La Côte Ensemble" :

« Ce point n'ayant pas été évoqué en commission, il ne nous est pas possible de juger du terme «préjudiciable» utilisé dans la note de synthèse. Par conséquent le groupe LCE s'abstiendra et demande à Monsieur le Maire d'expliquer pourquoi certains dossiers ne sont pas étudiés en commission ».

QUESTION DIVERSES

I – Intervention de Laurent PERINO pour le groupe "La Côte Ensemble"

«Nous sommes très régulièrement abordés par nos concitoyens qui s'inquiètent de l'état de propreté de notre commune. Les remarques les plus fréquentes concernent les sacs poubelle éventrés sur les trottoirs; beaucoup sont choqués aussi par le nombre important d'animaux errants et donc de déjections un peu partout. Enfin le balayage des rues semble être négligé.

Nous avons reçu à ce sujet des courriers accompagnés de photos qui sont assez édifiantes et que nous mettons à votre disposition si vous le souhaitez. Afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux questions que l'on nous adresse, nous souhaiterions savoir quelle est votre stratégie et les mesures que vous comptez mettre en œuvre afin de mettre un terme à ces nuisances ! »

Jacky LA VERDURE répond que le sujet est difficile. Faut-il raisonner en logique de répression ou en logique de prévention? les Molok fonctionneraient-ils? Où les implanter? doit-on acheter des containers spécifiques pour les sacs poubelles? les mettre où ?

Roland GACHET apporte des précisions en tant que vice président de la Communauté de Communes en charge de l'élimination et de la valorisation des déchets. Il faut noter la difficulté des gens qui habitent en étage en centre ville qui n'ont pas d'autres alternatives que les sacs poubelles. Ceci explique qu'il y a des dépôts à tout moment dans la ville. Une étude de faisabilité est en cours pour les containers semi-enterrés. La loi de finances 2009 demande à être incitatif au travers de la taxe ou de la redevance pour la collecte des ordures ménagères. La communauté de communes est

compétente pour la collecte mais le maire est responsable de l'ordre public.

Laurent PERINO demande ce qui va être fait pour le civisme ?

Jacky LA VERDURE rappelle que le dernier magazine a abordé ce sujet. Il a parlé dans son discours des vœux qu'il fallait résoudre un problème collectif face à des individus qui ne fonctionnent pas. Il faut traiter cette problématique avant l'été.

Laurence RIEHL pense que cela relève de la cellule de prévention.

Pour André BARBAN, il faut s'adresser à chaque habitant.

Joël GULLON au nom du groupe demande à travailler sur ce sujet.

II – Mireille GILIBERT interpelle sur l'état du trottoir, côté Est de l'immeuble Le Verger.

III – Joël GULLON intervient pour le groupe "La Côte Ensemble" pour un défibrillateur :

«Un achat groupé est organisé par la Communauté de Communes. Notre groupe LCE demande à ce que la commune prenne rang dans cette opération afin qu'un voire deux appareils soient mis à disposition de la population, notamment vers les équipements sportifs en priorité ».

Martine CORREARD précise que la Communauté de Communes prend en charge l'installation dans les équipements sportifs. Où en installer un en ville?

Laurence RIEHL suggère la salle des fêtes qui peut accueillir beaucoup de monde.

Pierre EISLER s'interroge sur le coût.

Laurence RIEHL attire l'attention sur le coût de la maintenance qui peut s'avérer important. Se renseigner sur les obligations légales.

IV - Intervention de Joël GULLON pour le groupe «La Côte Ensemble» sur le projet AP AJH accueil de jour handicapés:

«Un projet de construction était à l'étude avant les élections, en concertation avec la Communauté de Communes. Lors du débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire a interrogé le Président sur l'état d'avancement de ce dossier. Doit-on en conclure qu'aucun point sur ce projet n'a été fait depuis votre arrivée ? Où en est ce dossier ? La Ville pense-t-elle proposer une solution autre pour le terrain afin de faire avancer ce dossier, en rappelant, si nécessaire, les difficultés quotidiennes rencontrées par ce service d'accueil de jour pour personnes handicapés dans des locaux non adaptés et face à une forte demande. Enfin, ce dossier sera-t-il évoqué en commission handicap? »

Elisabeth NICOUD précise qu'une rencontre de la directrice de l' AP AJH a été faite dès le début de la mandature et qu'il a été confirmé que la ville n'avait pas cédé de terrain à la Communauté de Communes. Le projet a été évoqué autour du foyer départemental pour garder l'équipement sur La Côte-Saint-André. Il a été rappelé que la ville était partenaire du projet.

La séance est levée à 23 h 42.